

# TARIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Coût de la scolarité					
Collège		Lycée		Classes préparatoires	
A l'année	670 €	A l'année	798 €	A l'année	1150 €
Sur 10 mois	67 €	Sur 10 mois	79,8 €	Sur 10 mois	115 €
La participation des familles intègre la participation aux investissements immobiliers et équipements mobiliers de l'établissement scolaire et les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte. Des cahiers d'exercices, des sorties pédagogiques scolaires ou des activités facultatives et les fournitures artistiques (option lycée) vous seront facturés en plus (information connue en début d'année scolaire).					
Facture annuelle		Facture trimestrielle		Facture semestrielle	
Prélèvement sur 10 mois (Octobre à Juillet)		Chèque ou espèces (Octobre, Février, Mai)		Uniquement pour les Prépas 2 <sup>ème</sup> année (Octobre et Février)	
Réduction participation des familles annuelles					
Collège		Lycée		Classes préparatoires	
2 <sup>ème</sup> enfant	-93 €	2 <sup>ème</sup> enfant	-111 €	2 <sup>ème</sup> enfant	-161 €
3 <sup>ème</sup> enfant	-153 €	3 <sup>ème</sup> enfant	-184 €	3 <sup>ème</sup> enfant	
4 <sup>ème</sup> enfant	-194 €	4 <sup>ème</sup> enfant		4 <sup>ème</sup> enfant	
5 <sup>ème</sup> enfant	-227 €	5 <sup>ème</sup> enfant		5 <sup>ème</sup> enfant	
Section internationale					
6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup>		2 <sup>nde</sup> à Terminale	
975 €		985 €		995 €	
La participation à la section internationale est <u>hors participation des familles</u> , elle est constituée par la rémunération, les frais de formation et de déplacement aux examens des professeurs hors contrat Éducation Nationale, appréciée sur le cursus.					
Repas					
Repas (abonnement)		Repas occasionnel		Formule cafétéria	
5,55 €		6,20 €		5,00 €	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>SELF</b> : Les collégiens et les lycéens peuvent <u>s'abonner</u> au self. Des abonnements de 1 à 5 repas sont proposés. S'abonner veut dire s'engager à prendre les repas retenus. Cet engagement vaut pour tout trimestre ou toute l'année en cas de prélèvement de la restauration. Il ne sera pas tenu compte des absences pour convenance personnelle.</li> <li>➤ <b>CAFÉTÉRIA</b> : Les lycéens ont le choix du mode de restauration : le self et (ou) la cafétéria.</li> </ul>					

## Information

Si vous rencontrez des difficultés durables ou passagères, n'hésitez pas à en informer la comptabilité. En effet l'établissement reçoit chaque année des aides de la part des instances régionales et départementales en fonds sociaux. Une commission composée du Chef d'Établissement, de l'Attachée de gestion et du Service Comptabilité, examinera les demandes.